



---

## **SERVICE D'ÉVALUATION DES CONJOINTS VIOLENTS**

**COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CRIMINELLE ET PÉNALE**

**District de Montréal**

---

Le service de probation a mis en place un « Service d'évaluation pour mise en liberté provisoire des conjoints violents » dans le district de Montréal. À la demande des parties et avec leur consentement, un agent de probation pourra faire une évaluation portant sur les facteurs de risques que présente un accusé et les facteurs de protection pour la victime. Ce service existe déjà dans plusieurs districts judiciaires.

Le service a pour but d'assurer la sécurité et la protection des victimes et de leurs proches et d'outiller la prise de décision quant à la possible remise en liberté provisoire de l'accusé.

Dans les 24 heures de la demande, l'agent de probation procédera à l'évaluation et un court rapport sera remis aux parties. L'agent sera disponible pour témoigner à la Cour, si nécessaire. Le rapport pourra identifier des conditions à imposer, le cas échéant, et des ressources d'aide disponibles.

Dans les jours suivant la mise en œuvre du service à Montréal, un agent de probation sera présent le matin dans la salle 3.07 pour offrir sa disponibilité.

Ce service est tributaire de la demande des avocats en ce sens.